

question à l'étude n'a pas de portée pratique, pour ainsi dire, et ne revêt pas tellement d'importance. Mais elle est très importante pour un cultivateur ou un fructiculteur qui aimerait beaucoup trouver des aides pendant une ou deux semaines ou pour un mois, à l'époque de la moisson ou afin de poursuivre certains de ses travaux. Par conséquent, nous ne désirons nullement retarder le débat. Nous désirons une mise aux voix avant six heures. Nous aimerions tous voir cette résolution adoptée à l'unanimité par tous les députés. Mais, une fois de plus, et comme nous l'avons fait pendant de nombreuses années, nous adjurons le gouvernement de tenir compte des difficultés que son refus de modifier la loi sur l'assurance-chômage a entraînées pour les cultivateurs. Si, par malheur, ce débat devait se poursuivre jusqu'à six heures et que nous n'ayons rien fait de constructif afin de faire adopter cette résolution, nous espérons que la question viendra devant un comité sur l'agriculture et que ceux qui représentent les divers secteurs de l'agriculture se verront accorder une occasion spéciale de traiter de leur problème et de présenter leur point de vue.

(Texte)

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): J'aimerais, monsieur l'Orateur, me faire le porte-parole de plusieurs cultivateurs de ma circonscription et de ma province en disant que j'appuie la motion de l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp).

Ce n'est pas seulement le travailleur saisonnier qui souffre de la situation que l'on vient d'exposer. En effet, plusieurs cultivateurs de ma région, aussi bien que plusieurs cultivateurs de ma province, que j'ai rencontrés m'ont demandé d'être leur porte-parole sur ce sujet et d'inciter le gouvernement à étudier la possibilité de permettre aux employés de la ferme de bénéficier des avantages de l'assurance-chômage, tout comme les autres travailleurs.

Comme les autres travailleurs profitent de l'assurance-chômage—même les pêcheurs, depuis quelque temps, et quelques autres travailleurs saisonniers—il est de plus en plus difficile, sinon impossible, pour plusieurs fermiers de trouver des hommes de valeur pour les aider à abattre leur travail.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'un cultivateur demande à un homme de travailler sur sa ferme, la première question que cet employé éventuel lui pose est: Est-ce que vous payez de l'assurance-chômage? Comme la réponse du cultivateur est presque toujours, ou toujours négative, l'aide éventuel ou la personne intéressée à avoir un emploi puisqu'elle cherche du travail, reprend toujours: Je ne suis pas intéressé, j'aime mieux travailler là où je puis bénéficier de l'assurance-chômage.

Cela veut dire, monsieur le président, que certains de nos gros cultivateurs, dans la province de Québec et dans ma circonscription, qui engagent des aides à l'année, sont obligés de se passer des services de personnes très compétentes, parce que ces personnes-là ne veulent pas d'un emploi où ils ne peuvent bénéficier de cet avantage qu'est l'assurance-chômage dans le cas où ils doivent laisser leur emploi.

La même chose s'applique aussi pour les travailleurs saisonniers. Nombre de nos cultivateurs ont besoin de main-d'œuvre pour le temps des gros travaux, soit durant six, huit semaines et même souvent pour toute la période de l'été. Ils en ont également besoin durant la période des semailles, des foins, et aussi pour faire la moisson. Ce travail peut durer quatre ou cinq mois, mais comme la réponse est toujours la même «Nous ne pouvons pas payer d'assurance-chômage», ils sont obligés d'engager des aides qui ne leur donnent pas le service qu'ils attendent de la part de personnes compétentes. Ils sont donc obligés de leur confier de la machinerie très dispendieuse—vous savez que la machinerie que les cultivateurs doivent posséder aujourd'hui est de plus en plus dispendieuse. Il est absolument nécessaire d'avoir une main-d'œuvre spécialisée, main-d'œuvre capable d'assumer des responsabilités lorsqu'elle emploie des machines aratoires d'une valeur de \$2,000, \$3,000 et même \$4,000.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, qu'il serait très difficile d'appliquer à tous les cultivateurs les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, mais comme l'agriculture évolue constamment, comme je le disais tout à l'heure, s'il est difficile, présentement, de trouver de la main-d'œuvre spécialisée dans ce domaine, ce sera encore plus difficile dans quelques années. Il est donc impérieux que l'on trouve une solution à ce problème, car en plus d'aider à ces aides-fermiers qui ont des emplois saisonniers, il nous faudra aider ces cultivateurs qui ont besoin d'une main-d'œuvre compétente.

Cette solution, nous la trouverons en élargissant les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage de façon à permettre l'admissibilité facultative des travailleurs agricoles aux bénéficiaires de l'assurance-chômage.

Monsieur l'Orateur, nous savons que la Commission Gill va présenter un rapport où l'on commentera certainement les mémoires qu'ont présentés les associations agricoles du pays au cours des audiences de la commission. A la lumière de ce rapport, à mon sens, le gouvernement pourra envisager d'aider les employés saisonniers et les cultivateurs ayant besoin de main-d'œuvre agricole.